



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS</b>
---	---

### **DELIBERATION N° 2022/95**

#### **OBJET : VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AU 30 RUE JACQUES BREL AU PROFIT DE MONSIEUR & MADAME VANMARQUE**

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 25 Novembre 2022, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### **Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUICHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Françoise LAGACHE qui a donné procuration à Madame Monique CAULIER  
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

#### **Etait absent :**

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Véronique MORTKA qui est arrivée à 19h07 a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES pour le vote des délibérations n° 2022/78 à 2022/85

Monsieur Alexis LEGRAND qui est arrivé à 18h37 n'a pas participé au vote des délibérations n°2022/78 à 2022/79

Monsieur Alain COTTIGNIES est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier du 14 Octobre 2022, Monsieur et Madame VANMARQUE, domiciliés au 54 rue Cyprien Quinet 62220 CARVIN, ont sollicité l'acquisition du terrain situé au 30 rue Jacques Brel, cadastré section AC n°896, 899 et 902, d'une superficie de 433 m<sup>2</sup> au prix de 140 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de cette acquisition est d'y construire une maison individuelle afin d'en faire leur résidence principale.

A ce titre, il convient d'annuler la délibération n°2022/40 du 8 Avril 2022 relative à la vente de ce terrain au profit de Madame VANHULLE Nadia et Madame MASSO Mélanie, lesquelles ont indiqué par courrier du 2 Septembre 2022 vouloir renoncer à leur projet de construction.

Le conseil municipal,

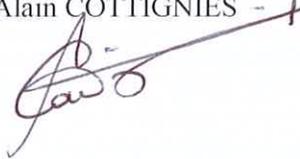
- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement Durable » et avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 7 Novembre et 21 Novembre 2022, après avoir pris connaissance de la note de synthèse et du plan remis avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 28 voix, décide :

- 1) de confirmer la vente au profit de Monsieur et Madame VANMARQUE, domiciliés au 54 rue Cyprien Quinet 62220 CARVIN, le terrain cadastré section AC n°896, 899 et 902, d'une superficie de 433 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 140 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- 2) d'annuler la délibération n°2022/40 du 8 Avril 2022 relative à la vente de ce terrain au profit de Madame VANHULLE Nadia et Madame MASSO Mélanie.
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la présente cession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le secrétaire de séance,  
Mr Alain COTTIGNIES



Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ..... 8 DEC. 2022 .....

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ



h